

Ordre des médecins d'Alsace et Grand Est

Docteur Thierry Uettwiller, président de l'ordre des médecins d'Alsace – Je souhaite vous faire part, au nom du conseil régional d'Alsace de l'ordre des médecins, de mes plus vives inquiétudes concernant les conséquences de l'Ordonnance n° 2017-192 du 16 février 2017, dans son Article 6, Chapitre II, relative à l'adaptation des dispositions législatives relatives aux ordres des professions de santé.

S'agissant de la future composition du Conseil national de l'ordre des médecins (Art. L. 4132-1 modifié), les nouvelles dispositions entraînent la perte d'un conseiller ordinal national de la région Grand Est (ils sont 5 élus actuellement) pour constituer à terme 2 binômes mixtes, à l'instar de 5 autres régions qui comptent chacune entre 20000 et 30000 médecins inscrits. La région Grand Est devient ainsi la seule région de France qui voit disparaître un de ses conseillers nationaux.

Dans la mesure où les conseillers départementaux de l'ordre élisent les conseillers nationaux, qu'ils sont répartis entre 4 conseils départementaux en Lorraine (75 conseillers), 4 conseils départementaux en Champagne-Ardenne (66 conseillers) mais seulement 2 conseils départementaux en Alsace (42 conseillers), il paraît difficile aux départements alsaciens, qui risquent de ne plus avoir aucun représentant élu au niveau national, de faire entendre leur voix.

Pourtant, l'Alsace représente, du fait de sa forte densité médicale concentrée sur les 2 départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, plus de 38% des médecins inscrits dans la région Grand Est, c'est-à-dire beaucoup plus qu'en Champagne-Ardenne et à peine moins qu'en Lorraine ; on voit bien l'iniquité de traitement, le nombre de « conseillers-électeurs » n'étant pas strictement proportionnel au nombre de médecins inscrits au tableau dans chaque département, du fait d'une dotation par tranches qui favorise les « petits » départements (par exemple entre 500 et 1000 inscrits, qu'ils soient 501 ou 999 inscrits, 15 conseillers, entre 1000 et 2000 inscrits, 18 conseillers, etc..).

Chacun voulant cependant défendre et c'est bien naturel ses intérêts au niveau national, on peut facilement imaginer qu'un certain nombre de conseils départementaux souhaitera présenter un binôme, mais le mode prévu de scrutin ne manquera certainement pas de favoriser une logique « régionale » ; dès lors qui de Troyes, de Charleville-Mézières ou de Vandoeuvre se souciera des médecins installés en bordure du Rhin ?

Il est vrai qu'il s'agit d'une élection, qui se tiendra en 2022, et que rien n'est encore joué. On nous oppose qu'il n'y a pas d'autre solution que de s'entendre entre nous ! Mais la bonne volonté des présidents des 2 autres ante-régions, acquis à notre cause, ne suffira probablement pas à convaincre les conseillers des 8 départements qui les composent de favoriser par leur vote un binôme où figurerait un candidat alsacien.

Est-ce faire injure à la République de réclamer, au nom de la démocratie participative, une juste représentation devant nos instances ordinales nationales des milliers de médecins d'une ancienne région dont l'Histoire, l'Humanisme et le « bouillonnement » intellectuel dans tous les domaines, en particulier dans le domaine médical et scientifique, la place parmi les plus dynamiques de France ?

Il apparaît que la solution ne peut venir que d'une initiative gouvernementale, qui permette à des candidats alsaciens intégrés dans des binômes de se mesurer à « armes égales » avec les candidats des autres ante-régions et d'avoir une chance de se faire élire, au nom de la justice électorale et d'une participation plus étroite de tous les acteurs de terrain conforme à l'esprit du Code de la Santé publique.